



## EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration Extraordinaire

### Séance du 24 OCTOBRE 2024

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

**M. Mohamed MAHALI**

**Administrateurs en exercice : 22**

**Présents : 16**

M. MAHALI	M. CAVANNA	Mme KADDOUR	M. RICHARD
Mme BAGHDAD	M. DE GEA	M. MARKOVIC	Mme SIDI DRIS
M. BEN MIHOUB	M. GARCIN	Mme MATHERON	M. SMAILI
Mme BERNARDINI	M. GILLET	M. MORENO	Mme VALVERDE

**Absents/excusés ayant donné pouvoir : 6**

Mme BASS	à	Mme BAGHDAD	M. DOYER	à	M. GILLET
Mme BICAIS	à	Mme BAGHDAD	Mme FORTIAS	à	M. CAVANNA
Mme CHENET	à	M. MAHALI	Mme MARTINIANI	à	M. DE GEA

**Nombre de votants (présents + représentés) : 22**

<p><b>DELIBERATION 24-55</b></p> <p>LA FLORAISSON 8 LA SEYNE Attribution de 8 places de parkings à l'association Le Petit Prince</p>	<p><b><u>N° 24-55 – LA FLORAISSON 8 – LA SEYNE-SUR-MER – ATTRIBUTION DE 8 PLACES DE PARKING A L'ASSOCIATION LE PETIT PRINCE</u></b></p> <p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>Monsieur le Président présente le rapport suivant :</p> <p>Depuis novembre 2000, L'Association AVIE, LE PETIT PRINCE occupe un local au sein du parc de Toulon Habitat Méditerranée à La Floraison 8 – 229, Boulevard Jean Rostand – 83500 LA SEYNE SUR MER référencé 1071 0383 03.</p> <p>Madame Catherine MARTINEZ, Présidente de l'association Le Petit Prince sollicite la possibilité de disposer d'environ dix places de stationnement qui seraient identifiées « réservées Petit Prince » devant le restaurant de cette association.</p> <p>Cette mesure apporterait un confort accru à la clientèle et favoriserait l'entretien de cet espace actuellement délaissé. Toulon Habitat Méditerranée est en mesure de réaliser 8 à 10 places de parking au tarif de 20 € (vingt euros) chacune.</p>
--	--

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice Générale à signer une convention de location portant sur des places de parking à créer et à mettre à disposition de l'association Le Petit Prince dans la limite de dix au maximum spécialement réservées et ce, louées au tarif mensuel de vingt euros la place.

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

**Considérant** que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	18	Abstention	4	Votes contre	0
------------------	----	------------	---	--------------	---

**Article 1**

**AUTORISE** la Directrice Générale à signer une convention de location portant sur des places de parking à créer et à mettre à disposition de l'association Le Petit Prince dans la limite de dix au maximum spécialement réservées et ce, louées au tarif mensuel de vingt euros la place.

Le Président du Conseil d'Administration, 

  
Mohamed MAHALI